



**STRATEGIE TERRITORIALE  
DE SECURITE DE PREVENTION DE LA  
DELINQUANCE  
ET DE LA RADICALISATION  
2018/2021**

**VILLES D'ALLAUCH  
ET DE  
PLAN DE CUQUES**

# La stratégie Territoriale

## LES SIGNATAIRES

**La stratégie Territoriale de Sécurité de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation des Villes d'Allauch et Plan-de-Cuques est signée entre :**

**Pour l'Etat**

**Le Préfet délégué à la Sécurité  
Et à la Défense**

**Pour le Ministère de la Justice**

**Le Procureur de la République**

**Monsieur Olivier DE MAZIERES**

**Monsieur Xavier TARABEUX**

**Pour la Commune d'Allauch**

**Ancien Sénateur  
Le Maire**

**Monsieur Roland POVINELLI**



**Pour la Commune de Plan-de-Cuques**

**Le Maire**



**Monsieur Jean-Pierre BERTRAND**

Pour le Conseil Régional Provence Alpes  
Le Président

Pour le Conseil Départemental  
La Présidente

**Monsieur Renaud MUSELIER**

**Madame Martine VASSAL**

Pour le Ministère de l'Education Nationale  
L'Inspecteur d'Académie

**Monsieur Dominique BECK**

# SOMMAIRE

- **Page 5**  
**STRATEGIE TERRITORIALE POUR LES COMMUNES D'ALLAUCH ET DE PLAN-DE-CUQUES**
  
- **Page 6/7/8**  
**ELABORATION D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE**
  
- **Page 9**  
**ORIENTATION ET PRECONISATION**
  
- **Page 10**  
**LES FICHES ACTIONS**
  1. **Page 11/12/13** Assurer une sécurité de proximité sur tout le territoire
  2. **Page 14/15/16** Poursuite de la mise en œuvre d'une politique de prévention jeunesse
  3. **Page 17/18/19** Pilotage et animation de la STSPD et du CISPD
  4. **Page 20/21/22** Suivi et évaluation de la STSPD
  
- **Page 23**  
**LES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE**
  
- **Page 24/25**  
**LES MEMBRES DU C.I.S.P.D**
  
- **LES ANNEXES**

# STRATEGIE TERRITORIALE POUR LES COMMUNES D'ALLAUCH ET DE PLAN-DE-CUQUES

Allauch et Plan-de-Cuques sont des communes périurbaines qui profitent d'une situation géographique peu isolée et qui garantit une certaine tranquillité recherchée par les habitants. Malgré la proximité du 13eme arrondissement de Marseille qui est notamment en ZSP.

En résumé ce qui est recherché principalement par les habitants, c'est la préservation de la qualité de vie, d'un écrin de verdure aux portes de Marseille.

Pour répondre à ces préoccupations les communes d'Allauch et de Plan-de-Cuques se sont inscrites dans différents dispositifs de prévention de la délinquance depuis 1983, dans le cadre des CCPD\* et ensuite en Décembre 2000 avec les CLS\* et CISPD\*.

Diverses évaluations ont été réalisées ainsi que des bilans d'étapes intermédiaires afin d'affiner les actions entreprises dans les précédent CLS et par la suite par les STSPD\*. De même des réactualisations ont été faites lors des différents DLS, réalisés tous les quatre ans. La dernière STSPD a été élaborée en 2012 suite au DLS\* réalisé fin 2011.

Afin de mettre à jour ce DLS les communes ont fait appel à des ingénieurs sociaux en formation au sein du Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée durant six mois, d'Octobre 2016 à juin 2017.

Cette demande d'étude validée par les deux communes a été soumise au CISPD lors de la réunion plénière de novembre 2016 qui s'est déroulée sur la commune d'Allauch.

Afin d'en assurer le suivi deux instances ont été mises en place (le COPIL et le COTECH), le Comité de pilotage et de suivi de l'étude s'est réuni deux fois et le comité technique quatre fois.

\*ZSP : Zone Sécurité Prioritaire

\*CCPD : Conseil Communal de Prévention de la Délinquance

\*CLS : Contrat Local de Sécurité

\*CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité de Prévention de la Délinquance

\*STSPD : Stratégie Territoriale de Sécurité de Prévention de la Délinquance

\*DLS : Diagnostic Local de Sécurité

# ELABORATION D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE POUR REACTUALISATION DU CONTRAT LOCAL DE SECURITE ALLAUCH/PLAN-DE-CUQUES A PARTIR DU DIAGNOSTIC

## 2°) SYNTHESE DU DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITE 2017 :

On note trois phases dans le DLS:

- Une phase d'exploration et d'approbation de la commande.
- Une phase sur le terrain.
- Une phase d'analyse des résultats et de préconisations.

Trois champs ont été abordés et conceptualisés dans le DLS :

- Le territoire et la cohésion sociale.
- Le sentiment d'insécurité et la tranquillité publique.
- La délinquance et la jeunesse.

La dynamique partenariale impulsée par le CISPD et l'expérience du travail en commun ont également été pris en compte afin d'analyser le système d'acteurs et leurs pratiques.

Le sentiment d'insécurité exprimé par certains administrés, il y a six ans et lors des précédents DLS, semble être toujours présent de manière formelle ou latente malgré un taux de délinquance de voie publique en deçà des taux des autres communes des Bouches du Rhône ayant le même nombre d'habitants (21,25/1000 pour Allauch et 29,27/1000 pour Plan de Cuques en 2014). Sachant que depuis 2015, les chiffres précis de la délinquance de voie publique ne sont plus communiqués aux Maires par les autorités compétentes. Ne sont communiqués que des tendances.

On note également peu de délinquance juvénile avérée, mais quelques incivilités. Les principales incivilités dans l'espace public sont attribuées à des jeunes pendant leurs temps libres, les périodes estivales et en soirée, et sont principalement des dégradations de biens communaux, de déchets laissés au sol, ainsi que des nuisances sonores (bruit de moteurs de véhicules deux roues, conversations bruyantes aux abords des habitations...)

On repère également chez certains jeunes adolescents âgés de 13 à 17 ans, des fragilités sociales. Ces derniers qui ont pu bénéficier d'un accompagnement individualisé spécialisé par l'ADDAP13 présente jusqu'en 2015 sur le territoire d'Allauch et de Plan de Cuques.

Les problématiques rencontrées par ces adolescents sont liées aux difficultés scolaires, familiales, comportementales (agressivité...) et de santé avec une consommation régulière de cannabis pour certains.

Quelques majeurs, suivis et accompagnés, rencontrent également des problèmes d'insertion sociale et professionnelle.

Les communes ont entrepris depuis 2000, notamment dans le cadre de la précédente STSPD (2012-2016), un plan d'action pour répondre à quatre enjeux prioritaires (issus du DLS de 2011) Qui intègre les orientations nationales en matière de sécurité et de prévention de la délinquance (2013-2017) :

- La prévention situationnelle et dissuasive.
- La prévention éducative et sociale.
- Le pilotage opérationnel de la stratégie territoriale (CISPD).
- La coordination du dispositif de la STSPD.

On note la création du nouveau pôle sécurité sur Plan de Cuques, l'extension du réseau de vidéo protection sur les deux communes, la mobilisation de 70 administrés dans le cadre du dispositif *voisins citoyens vigilent* (depuis 2015) et la mise en œuvre de la cellule citoyenneté et tranquillité publique (CCTP) qui s' est réunie à deux reprise en 2016 pour des actes de dégradations de biens public.

Renforcement également des effectifs de la police municipale afin d'optimiser une présence humaine dans l'espace public notamment face au départ sur Marseille des effectifs de la police nationale qui étaient basés sur le commissariat de Plan de Cuques (maintien uniquement d'une permanence pour l'enregistrement des plaintes).

### **En résumé:**

La stratégie territoriale 2012-2017 a présenté des atouts et quelques améliorations à prendre en compte dans la poursuite, la mise en œuvre de la STSPD 2018-2021 et l'élaboration des nouvelles fiches actions.

Quatre axes ont été retenus pour cette nouvelle STSPD :

- Le maintien de la qualité de vie urbaine et de la tranquillité publique.
- Le renfort de la cohésion sociale et des solidarités entre habitants.
- L'accompagnement de la jeunesse et la prévention éducative.
- Maintien d'une culture partenariale pour une cohérence dans les actions retenues et mises en œuvre.

Pour veiller à maintenir ces orientations, l'instauration de groupes de travail opérationnels et transdisciplinaires assurant la remontée des problématiques, la mise en œuvre d'actions adaptées avec la mesure de l'impact sur le public et les problématiques rencontrées, est préconisée.



Une remonté d'informations régulières en direction des Maires, des élus et des décideurs doit pouvoir donner une légitimité, un sens concret et pragmatique aux actions entreprises ou à entreprendre afin d'éviter des décalages.

Une réflexion doit également être engagée sur l'intégration de nouveaux acteurs locaux non associés

Jusqu'à présent dans le cadre d'un comité de pilotage opérationnel du CISPD (CCAS, CMP...).

# ORIENTATIONS ET PRECONISATIONS

## **Stratégie Territoriale de Sécurité de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2018-2021:**

Les municipalités d'Allauch et de Plan de Cuques ont décidé de poursuivre une politique volontariste en matière de prévention de la délinquance sur le territoire des deux communes. Le but est de reconduire une STSPD avec un pilotage par le CISPD.

En effet, bien que le nombre de délits constaté reste largement inférieur à celui de Marseille ou même du département et des communes de même importance, il ressort une certaine préoccupation des Maires, des élus et des administrés de poursuivre cette démarche de lutte contre la petite délinquance et également d'anticiper des situations difficiles ou à risques, à partir de la reconduction d'actions déjà engagées dans la précédente STSPD et la mise en œuvre avec les partenaires associés dans la nouvelle stratégie territoriale.

Les cosignataires de la STSPD s'engagent à développer les actions proposées dans cette nouvelle STSPD 2018-2021.

Leurs engagements sont révisables annuellement en cas de besoin, par voie d'avenants à la présente STSPD.

Les fiches actions sont la déclinaison opérationnelle du nouveau DLS et du bilan de la précédente STSPD.

### **PLAN D' ACTIONS 2018-2021 :**

- Poursuite d'une sécurité de proximité.
- Poursuite d'une politique de prévention jeunesse.
- Suivi et évaluation concertés de la STSPD.
- Pilotage et animation de la STSPD.

### **DUREE DE LA STSPD :**

La présente STSPD s'applique à compter de sa signature, pour une durée de quatre ans, jusqu'en 2021 et pourra être reconduite dès lors que les cosignataires en exprimeront le besoin.

Elle constitue le cadre des actions à poursuivre pendant la durée du contrat et au-delà si nécessaire.

Elle pourra être complétée par avenant pour préciser les objectifs particuliers non encore suffisamment cernés à la date de la signature.

## LES FICHES ACTIONS

Les fiches actions qui sont présentées dans ce document sont le fruit de notre expérience de fonctionnement depuis les années 2000, date de la signature du premier Contrat Local de Sécurité et des différentes étapes et bilans réalisés, mais également alimentées des éléments du Diagnostic partagé réalisé d'octobre 2016 à juin 2017 qui a fait apparaître des priorités et des préconisations.

Ce sont des actions locales opérationnelles et ciblées qui tiennent compte des spécificités territoriales, des besoins locaux et des choix retenus par le conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Ces fiches ciblent 4 grands axes d'intervention :

- Assurer une sécurité de proximité sur tout le territoire
- Poursuite de la mise en œuvre d'une politique de prévention jeunesse
- Pilotage et animation de la STSPD et du CISPD
- Suivi et évaluation de la STSPD
-

## **ASSURER UNE SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE**

### **CONSTAT ET PROBLÉMATIQUES :**

- Allauch et Plan de Cuques sont des communes proches d'une ZSP de Marseille.
- Malgré un taux de délinquance assez faible par rapport à la moyenne Nationale et Départementale (Allauch 21,5/1000 et Plan de Cuques 29, 27/1000 chiffres de 2013), la majorité des cas de délinquance de voie publique sont des cambriolages, qui ont pris le pas par rapport aux autres rubriques (délinquance essentiellement itinérante)
- Les communes subissent également une petite délinquance locale (dégradations, trouble de voisinage ....)
- Suite à une restructuration du commissariat de Plan de Cuques, la majorité des effectifs ont été affectés sur Marseille.

### **OBJECTIFS:**

- Assurer la meilleure couverture possible du territoire sur les temps et heures bien ciblés en fonction des besoins (jours/nuits).
- Optimiser les dispositifs citoyens sur les deux communes dans le cadre de Voisins Citoyens Vigilants et de la Cellule Citoyenneté de Tranquillité Publique.
- Maintenir la coordination entre les polices municipales et nationales (Convention de coordination).
- Optimiser le traitement des images des réseaux de vidéo protection et si besoin opérer à un redéploiement des caméras existantes sur de nouveaux sites repérés comme sensibles.
- Assurer la poursuite de la prise en charge et de l'aide aux victimes ainsi que l'accès aux droits des habitants.
- Assurer une vigilance dans le cadre de la prévention de la radicalisation et la sécurisation des lieux public et des établissements scolaires.
- Poursuite de la vigilance et de la protection des espaces naturels (Nombreux et étendus sur les deux communes).

### ACTIONS:

Réunions hebdomadaires avec la Police Municipale et les Élus afin d'analyser et faire le point sur les situations rencontrées, les événements à couvrir, les actions communes avec la Police National et le bilan des interventions réalisées.

- Réunions opérationnelles PM et PN mensuelles et en fonction des besoins.
- Poursuite des patrouilles pédestres (ASVP) sur les lieux identifiés comme sensibles.
- Si besoin activation de la Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique sur la commune de Plan de Cuques et extension du dispositif sur la commune d'Allauch.
- Rencontres régulières d'information et de bilan avec les participants du dispositif de Voisins Citoyens Vigilants ainsi que la poursuite et la consolidation de la couverture du territoire.
- Information et orientation du public concerné sur les permanences d'aide aux victimes et de l'accès au droit.
- Échanges réguliers avec les responsables des permanences (AVAD et CDAD) afin d'assurer une bonne efficacité et efficience des permanences et l'information des usagers.
- Poursuite de l'extension du dispositif de vidéo protection si besoin ou du redéploiement.

### PILOTAGE:

Les deux communes (Les Maires et Élus).

Les coordinateurs

### PARTENAIRES:

État, Conseil Départemental, Conseil Régional, Métropole, Justice, Police, Bailleurs Sociaux, CCAS, Éducation Nationale, les associations du CISPDP, les Voisins Citoyens Vigilants.

### MOYENS:

État (FIPD)

Conseil départemental

Commune

Métropole

### MISE EN OEUVRE:

A la date de la signature de la STSPD 2018-2021

**INDICATEURS D'ÉVALUATION:**

- Statistiques de la délinquance de voie publique (ou tendances).
- Nombre de permanences du CDAD et de l'AVAD, type de problématiques traitées.
- Nombre de Cellules de Citoyenneté et de Tranquillité Publique ainsi que les objets.
- Activité des Voisins Citoyens Vigilants (Nb de signalements/suite donnée /Nb réunions/Nb participants)
- Évolution du dispositif de vidéo protection (Nb de cameras/Nb élucidations et de transferts d'images...)

## **POURSUITE DE LA MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION JEUNESSE**

### **CONSTAT ET PROBLEMATIQUES :**

La prise en compte des enfants et des adolescents est un enjeu important pour l'avenir et le bien être de la commune, car cette période de la vie correspond à la construction de leur personnalité.

Il est crucial d'y être attentif, en prenant en compte en particulier des publics les plus en difficultés ou adoptant des comportements déviants.

Le niveau de délinquance des mineurs sur les communes d'Allauch et de plan de Cuques (dégradations, comportements inciviques, consommation de cannabis ...) ne représente qu'une petite part de la délinquance de voie publique.

Malgré tout elle peut avoir un fort impact auprès des habitants des deux communes.

L'agressivité dans la relation entre certains jeunes et adultes doit également être un élément à prendre en considération.

Une intervention spécifique est à mener auprès des mineurs désœuvrés ou en conflit avec leur famille.

### **OBJECTIFS :**

- Repérer et intervenir auprès des jeunes en difficultés (insertion sociale et professionnelle/ scolarité/ famille /comportement...)
- Impliquer les différentes institutions de la commune qui interviennent en direction de la jeunesse, dans la mise en œuvre d'actions spécifiques.
- Mixer autant que possible le public dans les actions entreprises.
- Proposer des actions de prévention et de citoyenneté durant les périodes sensibles ou pouvant justifier d'activités (soirées/ week-end / période estivale....) afin de permettre une couverture temporelle large.
- Prévenir la délinquance par le renforcement du lien social intergénérationnel.

## ACTIONS :

Depuis de nombreuses années, les deux municipalités manifestent une volonté politique d'élaborer des projets éducatifs pour les enfants et les jeunes.

Cette démarche associe de nombreux partenaires (Élus, techniciens, associations...)

Pour cette nouvelle STSPD, afin d'offrir des projets d'actions cohérents, pertinents incluant le volet de la prévention de la délinquance, une démarche de mise en réseau des partenaires sera privilégiée à partir de rencontres et d'échanges autour de projets spécifiques sous l'égide du service sécurité et jeunesse des communes et des coordonnateurs du CISPD.

Les coordonnateurs favoriseront le travail en transversalité et en assureront la cohésion globale (finalité, stratégie, projets, actions, évaluation, bilan...).

Ainsi les différents partenaires s'engagent à travailler en étroite collaboration lors des réunions informelles, à échanger et élaborer ensemble des projets.

Cette méthode doit permettre la définition de projets éducatifs sportifs et culturels de prévention de la délinquance où pourront s'inscrire des actions à destination d'un public déviant ou fragile.

Malgré que le poste d'éducateur spécialisé de l'ADDAP 13 ne soit plus reconduit sur les deux communes, un travail individualisé d'accompagnement éducatif et social des jeunes en difficultés doit être privilégié dans les actions entreprises par les intervenants avec une éventuelle orientation vers des structures et partenaires compétents.

Les opportunités d'actions festives intergénérationnelles seront à privilégier (fête de la musique, divers tournois et événements...) avec également une volonté de mixer les publics des deux communes (jeunes, adultes, seniors) sur diverses thématiques ou à partir d'actions avec les écoles et les collèges.

## PILOTES :

CISPD, Communes (Service prévention et jeunesse), Coordinateurs.

## PARTENAIRES :

CCAS, Justice, MJC, Maisons de quartiers, Éducation Nationale, associations partenaire de la STSPD et du CISPD.

## MOYENS :

État (FIPD et MILDT)

Communes

Conseil départemental

Conseil régional

Métropole



## PILOTAGE ET ANIMATION DE LA STSPD ET DU CISPD

### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES :

L'ensemble des actions mises en œuvre par la STSPD engage un grand nombre d'institutions et d'associations.

Ces actions ainsi que les orientations prises pour l'avenir, afin d'être efficaces et efficientes, nécessitent un travail de mise en cohérence et de coordination entre les divers services intervenants.

Ce travail ne peut être mené que par une personne compétente dans le domaine de la prévention de la délinquance et qui soit disponible pour faire vivre et suivre l'ensemble des actions de la STSPD.

De plus un important travail de communication doit être entrepris afin de permettre tout à la fois une information exacte et précise sur les faits de la délinquance commise et une communication des actions engagées dans le cadre de la STSPD.

### OBJECTIFS :

- Coordonner et rendre efficace la mise en œuvre de la STSPD.
- Rendre efficientes les diverses actions entreprises avec les partenaires engagés dans le dispositif.

### ACTIONS :

Les coordinateurs assurent le bon fonctionnement du CISPD et la mise en œuvre des actions entreprises sur chacune des communes en cohérence avec la STSPD.

Cette fonction sera assurée par des personnes ayant la connaissance des dispositifs de prévention de la délinquance, de l'insertion et de la jeunesse.

Les coordonnateurs, avec les élus des communes (Prévention, Sécurité, Jeunesse et Social) ainsi que le secrétariat auront en charge la gestion administrative du CISPD et de la STSPD.

#### 1°) Animer et coordonner le fonctionnement du CISPD :

- Préparer les réunions plénières qui auront lieu une ou deux fois par an, ou à la demande du président, du préfet, du procureur de la république ou à la majorité des membres en fonction des besoins.
- Réunir et animer les différentes commissions thématiques, existantes ou à créer, résultant du nouveau DLS et de la nouvelle STSPD.
- Faire le lien entre les différentes administrations, institutions et associations participant au CISPD et à la STSPD.

**MISE EN ŒUVRE :**

A la date de la signature de la STSPD 2018 – 2021

**INDICATEURS D'ÉVALUATION :**

- Suivi statistique sur le nombre de personnes inscrites sur les actions.
- Nombre d'associations et de partenaires associés aux actions.
- Nombre d'actions nouvelles de prévention de la délinquance.
- Nombre de jeunes suivis individuellement et impact sur l'insertion sociale et professionnelle.
- Impact des actions de prévention et de citoyenneté sur la délinquance de voie publique (notamment sur les dégradations et les incivilités ....).
- Nombre et type d'actions intergénérationnelles entreprises ainsi que les partenaires associés sur ces actions.

2°) Animer et participer à la mise en œuvre de la nouvelle STSPD :

- Assurer la cohérence et le suivi du programme de la STSPD en mobilisant et en apportant une aide technique aux porteurs de projet.
- Prendre l'initiative, impulser et coordonner les actions, mais également les contrats ou conventions entre les institutions de la STSPD.
- Suivre et évaluer les actions (au moyen de propositions de recentrage éventuel si besoin en cohérence les objectifs).
- Élaborer un plan de communication, soumis aux Maires et Elus des communes, à destination des habitants.

3°) Centralisation des informations :

- Recueil des informations concernant les problématiques de sécurité et de délinquance sur le territoire des communes (situation de la délinquance de voie publique, événements à risque, retour des administrés...) afin de les communiquer aux Maires et Élus.
- Informations fournies par les services de police, ou autres services et institutions concernés (Justice, bailleurs sociaux, travailleurs sociaux...)
- Le rôle du coordonnateur sera de favoriser la cohésion, la cohérence et la coordination des actions afin de permettre la lisibilité du processus engagé.
- Afin d'accomplir au mieux ses missions, le coordinateur devra pouvoir avoir l'appui :
  - D'un secrétariat.
  - La collaboration des services municipaux.
  - La collaboration des partenaires et institutions inscrites dans la dynamique de la STSPD.

**PILOTES :**

- Les coordonnateurs CISPD.
- Les Élus à la Sécurité et la Prévention des communes.

**PARTENAIRES :**

- Etat (Préfecture, Polices, Education nationale...).
- Justice.
- Services municipaux.
- Associations partenaires concernées par les actions engagées (Enfance/ jeunesse/ famille/ social...).

**MOYENS**

- Communes.
- FIPD.

**INDICATEURS D'ÉVALUATION :**

- Nombre et type de projets accompagnés et soutenus.
- Nombre de partenaires et institutions mobilisés sur les nouvelles actions de la STSPD.
- Relevé d'activité du CISPD (nombre de réunions, nombre d'actions engagées, efficacité et efficience des dispositifs mis en place...).
- Nombre et type d'actions des commissions thématiques.
- Type de nouveaux outils de recueil de données retenus pour les évaluations de la délinquance de voie publique.

## SUIVI ET EVALUATION DE LA STSPD

### CONSTAT :

L'intérêt de concevoir le système d'évaluation, dès la mise en œuvre du dispositif, est désormais reconnu.

Les membres du CISPD ainsi que les techniciens qui animent le dispositif auront à se positionner sur le niveau d'évaluation à engager (grilles d'évaluation en annexe du document).

L'objet de l'évaluation peut en effet porter sur :

- Le dispositif lui-même, le fonctionnement et sa gouvernance.
- Les réalisations, les actions entreprises, leurs effets, les moyens mis en œuvre avec la recherche de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficacé et de l'analyse des résultats.
- La connaissance de la situation locale.

### OBJECTIFS :

- Concevoir les actions à entreprendre, leurs mises en œuvre et contribuer à leur amélioration en continu.
- Faciliter la cohérence entre l'identification de la problématique, la construction d'objectifs généraux puis opérationnels, avec la création éventuelle de nouvelles actions et la vérification de ses résultats.
- Favoriser la dynamique et la recherche constante de l'efficacité (objectifs/ résultats) et l'efficacité (moyens/ objectifs).
- Construire avec le groupe de travail un référentiel d'évaluation, afin de définir les critères de réussite de tous les projets et outils adaptés du type <<grilles d'évaluation>> avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

### ACTIONS :

La démarche de suivi et d'évaluation doit permettre de favoriser l'adéquation entre les résultats visés par l'action, le projet déposé lors des appels à projets et les effets obtenus.

Cela permettra également d'évaluer les éventuelles difficultés de départ pour transformer les objectifs opérationnels en objectifs évaluables, quantitativement et qualitativement.

Les acteurs pourront ainsi vérifier si leurs actions ont été positives, utiles et si elles méritent d'être renouvelées.

### **OUTILS DE SUIVI DE LA DÉLINQUANCE DE VOIE PUBLIQUE :**

Des outils de mesure et de suivi seront mis en place et transmis régulièrement aux Maires, aux responsables de la sécurité et de la prévention de la délinquance des communes ainsi qu'aux membres du CISPD.

Deux tableaux de bord différents sont proposés, en fonction des statistiques de la délinquance de voie publique qui seront transmises par les services de police.

- Évaluation des infractions de voie publique (tableaux proposés dans les annexes 1 et 2).
- Évaluation du nombre de personnes mises en cause dans l'accomplissement de faits délictueux (tableau proposé dans l'annexe 3).

La mesure des écarts sera mensuelle afin d'entreprendre d'éventuels correctifs nécessaires, le but étant d'avoir une bonne lecture de la situation et de son évolution pour adapter les interventions ou les partenaires à mobiliser.

En ce qui concerne l'évaluation de la délinquance sur tel ou tel secteur des communes et du territoire, les mesures adéquates ne pourront s'effectuer qu'à la condition que l'on puisse recueillir ces informations sur les infractions par les divers intervenants (Polices Nationale et Municipales..).

### **OUTIL DE SUIVI DES PERSONNES MISES EN CAUSE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE FAITS DÉLICTEUX :**

Il s'agit de relever et de suivre l'origine géographique des personnes mises en cause dans l'accomplissement des infractions pénales sur le territoire des deux communes (tableau proposé en annexe 4).

Ce suivi permettra d'établir la variation de la délinquance et l'importation par rapport à celle issue de personnes de la commune (et le repérage des secteurs de la commune).

Ces données mettront également en évidence le type d'actes concernés, ainsi que l'évolution de la délinquance majeurs/ mineurs.

Informations qui pourront aussi être transmises si besoin aux services sociaux et de la prévention afin d'engager si nécessaire une investigation auprès des familles par ces services (pour des situations sociales, socio-économiques ou familiales.....).

Afin également de mettre en place des actions adaptées ou de développer des actions collectives qui participeront à la résolution des situations problématiques sur les communes.

**PILOTES :**

- Communes (Élus Prévention/ Sécurité/ Jeunesse/ Social).
- Coordinateurs CISPD.

**PARTENAIRES :**

- Membres du CISPD.
- Institutions et associations impliqués dans les actions de la STSPD.

**MOYENS :**

- Communes.

**MISE EN ŒUVRE :**

A la date de la signature de la STSPD 2018-2021.

**INDICATEURS D'EVALUATION :**

- Nombre et Type de recueil de données.
- Impact de l'analyse du recueil des données sur les actions engagées de prévention et de répression de la délinquance (nombre et type d'actions et d'interventions ainsi que l'évolution).
- Nombre de partenaires, d'institutions et d'associations impliqués dans les évaluations.

## LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

Monsieur Roland POVINELLI Ancien Sénateur, Maire d'Allauch –Président du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Monsieur Xavier TARABEUX Procureur de la République – Tribunal de Grande Instance de Marseille

Monsieur Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Bouches du Rhône

Commandant du Commissariat Allauch-Plan-De-Cuques

Madame Martine CHAIX Conseillère Municipale déléguée à la Jeunesse-Allauch

Monsieur Charles DALMASSO Adjoint délégué à la Sécurité-Allauch

Monsieur Jean-Pierre BERTRAND Maire de Plan-De-Cuques

Monsieur Georges BERT Premier Adjoint-Plan-De-Cuques

Monsieur Marcel GALLI Adjoint délégué à la Jeunesse Plan-De-Cuques



# LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION

Monsieur Roland POVINELLI / Ancien Sénateur, Maire d'Allauch –Président du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Monsieur Jean-Pierre BERTRAND / Maire de Plan-De-Cuques

Monsieur Xavier TARABEUX / Procureur de la République Tribunal de Grande Instance de Marseille

Monsieur Olivier DE MAZIERES / Préfet de Police

Madame Patricia PETEL / Cabinet du Préfet de Police des Bouches Du Rhône

Madame Audrey GRAFFAULT / Chef du bureau de la prévention et du partenariat Préfet de Police

Madame Martine VASSAL / Présidente du Conseil Départemental des BDR

Monsieur Renaud MUSELIER / Président du Conseil Régional PACA

Monsieur Guy TESSIER / Président du Conseil de Territoire Marseille

Monsieur Maurice REY / Conseiller Départemental Délégué aux STSPD

Monsieur Daniel BENOIT / Chargé de Missions Prévention Délinquance Sûreté Conseil Départemental

Monsieur Jean-Marie SALANOVA / Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Bouches du Rhône

Monsieur Dominique BECK / Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

Monsieur Luc CHARPENTIER / Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Monsieur Marcel BIANCHI / Chef d'Antenne S.P.I.P Bouches du Rhône

Monsieur Georges BERT / Premier Adjoint-Plan-De-Cuques

Monsieur Charles DALMASSO / Adjoint délégué à la Sécurité-Allauch

Madame Martine CHAIX / Conseillère Municipale déléguée à la Jeunesse-Allauch

Monsieur Marcel GALLI / Adjoint délégué à la Jeunesse Plan-De-Cuques

Monsieur Daniel DEBEIRE / Conseiller Municipal Plan-De-Cuques

Madame Karine PARAVISINI / Commissaire Divisionnaire

Monsieur Jannick LIARD / Adjoint Chef DSP SUD Police Nationale

Monsieur Grégoire APPEL / Commandant du Commissariat Allauch-Plan-De-Cuques

Monsieur Gérard POULAIN / Directeur Général des Services Mairie d'Allauch

Monsieur François VILETTE / Directeur Général des Services ville de Plan-De-Cuques

Monsieur Jean-Charles TODARO / Chef de service principal de la Police Municipale d'Allauch

Monsieur Frédéric DEGEORGES / Responsable de service de la Police Municipale de Plan-De-Cuques

Madame Sylvie ARMAND / Responsable du service Prévention du Conseil Départemental

Monsieur Guy MARIA / Directeur Général Adjoint ville d'Allauch

Monsieur Marcel HASSAINE / Directeurs Sports Loisirs et Jeunesse ville D'Allauch

Monsieur Eric NAPOLEONI / Responsable du service Jeunesse/Prévention, ville d'Allauch et responsable de la coordination de la stratégie territoriale pour les communes d'Allauch et de Plan-De-Cuques

Monsieur Renaud BORDAS / Directeur du pôle Jeunesse MJC ville de Plan-De-Cuques

Monsieur Christian CARENCO / Principal du Collège Yves Montand ville d'Allauch

Madame Arièle COHEN / Principale du Collège Olympe de Gouges ville de Plan-De-Cuques

Madame Isabelle GORCE / Présidente du C.D.A.D.

Madame Lucie CHAPUS-BERARD / Présidente de l'Association A.V.A.D

Madame Marie GUILLUME / Directrice de l'association A.V.A.D